



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le Maire

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 292

Actions de médiation du Palais Fesch-musée des beaux-Arts. Rentrée scolaire 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts propose une politique de médiation culturelle variée, accessible et de grande qualité. Les actions proposées se dérouleraient pour l'essentiel dans l'enceinte du Palais Fesch (conférences, cours, concerts, etc.).

Aussi, afin de renouveler l'offre aux différents visiteurs et adhérents du musée, de nouvelles actions seront proposées pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour le public adulte, un cours de dessin sera proposé trois fois par mois dans les salles du musée. Il aura lieu le samedi après-midi.

Il sera confié à Prescilla-Mary Maisani, artiste peintre et sculptrice. Cette jeune artiste, installée à Ajaccio, a étudié le dessin à l'Académie des arts de Florence, ses techniques d'apprentissage devraient permettre à n'importe quel débutant d'acquérir les bases essentielles du dessin.

Le tarif de participation mensuel pour chaque élève serait de 45 euro.

Le cours de Copie d'œuvre, animé par Michel-Ange Poggi est maintenu. Le tarif de participation mensuel sera de 30 euros.

Pour les adolescents, le musée proposera des ateliers en collaboration avec les Espaces multimédias d'Ajaccio, aux petites vacances scolaires.

Sous la forme d'un stage de 5 jours consécutifs, les adolescents s'approprieront les collections du musée en créant des selfies ou des films sur le Palais Fesch.

Ceux-ci pourront ensuite être visibles notamment sur le site internet du musée.

Pour la création des selfies, première étape avant la réalisation d'une vidéo, les adolescents devront comprendre une œuvre du musée, et se la réapproprier en se mettant en scène devant le tableau étudié.

Une fois cette connaissance du musée et de certaines œuvres acquises, il sera envisagé de faire réaliser par les adolescents une vidéo sur le Palais Fesch.

Le tarif de participation pour une semaine de stage serait de 20 euros pour chaque enfant, le matériel nécessaire étant fourni.

Pour l'accueil des scolaires, il est proposé au conseil municipal de créer une offre différenciée selon les besoins des enseignants :

- Pour l'enseignant qui souhaite visiter le musée avec sa classe et n'a pas besoin d'aide directe pour sa visite, la gratuité sera maintenue pour lui et ses élèves. Un (une) médiateur(rice) pourra conseiller l'enseignant en amont de cette visite.
Par ailleurs, des cycles de formation pour les enseignants, organisés avec l'Education Nationale, seront maintenus chaque année gratuitement.
- Pour l'enseignant qui désire être accompagné dans sa visite, un (une) médiateur(rice) sera présent(e) pour l'accompagner, il sera demandé un paiement de 1 € par enfant accueilli. Un projet particulier pourra également être monté avec cet enseignant.

Le Palais Fesch souhaite également mettre en place, au mois d'octobre 2015, une série d'actions : *la rentrée culturelle du Palais Fesch*

- une exposition des œuvres récemment restaurées par le Palais Fesch ;
- une présentation de l'ensemble des dons d'œuvre dont le Palais Fesch a pu bénéficier depuis sa réouverture, de la part des *Amis du Palais Fesch* ou de donateurs privés ;
- une présentation de l'avancée des recherches sur la collection du cardinal Fesch par les deux historiens d'art, madame Carole Blumenfeld et monsieur Matteo Gianneselli, qui travaillent depuis 2 ans sur cette collection ;

- une présentation des richesses de la bibliothèque et des importants dons de livres dont elle a pu bénéficier.

Cette période riche en événements pourrait démarrer au même moment que la *Fête de la science*, le 7 octobre 2015, par une conférence sur les techniques scientifiques de restauration.

Il est également proposé de reconduire le partenariat avec *l'association France Alzheimer et maladies apparentées Corse du Sud* afin que la 21^e édition de la Journée mondiale Alzheimer qui aura lieu le 21 septembre 2015 puisse se tenir dans la cour du musée. Les patients et leurs familles y seraient accueillis et déjeunerait à l'ombre de la treille.

A cette occasion, une visite du musée pourra être proposée aux patients et à leurs familles.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le budget nécessaire à la programmation des actions de médiation du Palais Fesch, rentrée 2015 telle qu'exposée ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de ce programme.
- D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015 en dépenses fonction 322, chapitre 011 art 6285, 6185, 6236 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2015 ;

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts propose une politique de médiation culturelle variée, accessible et de grande qualité. Les actions proposées se dérouleraient pour l'essentiel dans l'enceinte du Palais Fesch (conférences, cours, concerts, etc.).

Aussi, afin de renouveler l'offre aux différents visiteurs et adhérents du musée, de nouvelles actions seront proposées pour l'année scolaire 2015-2016.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La mise en place des actions de médiation du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts pour la rentrée scolaire 2015.

AUTORISE Monsieur Le Député-maire

- A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
- A solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS HORS LES MURS DU PALAIS FESCH rentrée 2015

Budget

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Conférence restaurateur	1 500,00 €	Ville d'Ajaccio	4 750,00 €
Journée d'étude "collection du cardinal Fesch"	4 000,00 €		
Ateliers adolescents	1 500,00 €		
Cours de copie d'œuvre	1 000,00 €	Collectivité Territoriale de Corse	4 750,00 €
Cours de dessin	1 500,00 €		
TOTAL	9 500,00 €	TOTAL	9 500,00 €

DIT

Que les crédits nécessaires pour l'exposition sont inscrits au BP 2015 en fonctionnement, fonction 322 en dépenses chapitre 011 art 6285, 6185, 6236 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_292-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

